

Astreintes, mutuelle,
RTT : Page 1

Egalité Pro, loi travail,
déménagement Lyon :
Page 2
Prud'hommes: page 3



SUD GFI signe l'accord sur les astreintes CFDT, CFTC et CFE-CGC s'y opposent

Comme nous l'avions écrit dans le tract du mois de juillet, nous avons signé cet accord, et expliqué pourquoi, même s'il n'était pas complètement satisfaisant, **il permettait une augmentation des compensations, de limiter les abus aujourd'hui constatés sur la planification des astreintes.**

Nous avons des élu-e-s et des adhérents dans plusieurs équipes et sur plusieurs sites différents soumis aux astreintes. Nous avons donc une vision qui n'est pas mono-contrat mais globale des problématiques engendrées par les astreintes et qui nous ont permis d'élaborer nos revendications et mener la négociation.

La consultation et le vote de nos adhérents est la règle d'or, inscrite dans nos statuts, et donc systématiquement mise en œuvre à chaque négociation d'accord. Ce qui n'est pas forcément pratiqué dans les autres syndicats, certains ayant tendance à se référer à leur confédération plutôt qu'aux salariés.

La direction doit faire le constat d'avoir raté cette négociation en se mettant à dos 3 syndicats représentatifs sur 4, en rejetant leurs propositions, ce qui n'était pas très habile.

De notre côté, nous regrettons la difficulté à porter des revendications communes avec les autres syndicats, car il est toujours souhaitable de discuter ensemble avant, pour essayer de comprendre nos désaccords, et trouver des compromis entre nos positions différentes.

En fin de compte ce sont les salariés concernés par les astreintes, surtout ceux qui étaient soumis aux conditions minimalistes de la note de 2006, qui en pâtissent, qui continuent à **subir les rythmes infernaux (notamment en cette période de vacances), pour des rétributions ridicules.**

Devant l'absence d'action et de réaction de chaque partie, nous demandons donc à la direction de ré-ouvrir les négociations sur les astreintes, afin d'arriver à un compromis satisfaisant pour tous et d'une solution positive et rapide pour les salariés.

Commission de suivi Mutuelle Santé

Des ratés dans les inscriptions !

Le 29 juin dernier, cette commission s'est réunie pour suivre l'évolution des frais de santé, au sein de Gfi sur l'année 2015.

Nous avons quand même un peu parlé de la mise en place controversée de la nouvelle mutuelle depuis avril 2016.

Durant le mois de mars, beaucoup de salariés ont eu du mal pour s'inscrire. Sur 5000 inscrits, 3000 salariés n'ont souscrit qu'au régime de base, c'est à dire sans l'option permettant le maintien du niveau de garantie.

Devant ce raté d'envergure et suite aux demandes des organisations syndicales présentes, vous avez encore la possibilité de choisir **l'option complémentaire**, qui permet d'améliorer sensiblement les remboursements. Une communication de la direction aura lieu en septembre, avec des exemples claires sur l'opportunité ou non de choisir cette option.

Côté conjoint, il y a eu plus de 250 défections, ce qui n'est pas étonnant, étant donné la charge supplémentaire, visible en bas de la feuille de paie !

Pour l'année 2015, la mutuelle est légèrement déficitaire (pour l'assureur !) de 106% (cela veut dire que nous consommons plus que nous ne cotisons). Il n'y a pas péril en la demeure.

Surtout qu'en 2016, les cotisations des salariés ont été revues à la hausse.

IL N'Y A PAS de PETITS PROFITS

Il arrive que les salariés, qui quittent GFI, aient la surprise de découvrir que leurs RTT Employeur ou Salarié qu'ils n'avaient pas consommés, disparaissent de leur solde de tout compte !! Décidément il n'y a pas de petits profits pour Gfi !!!!!

Pour obtenir ce qui vous est dû il vous suffit d'envoyer un recommandé de quelques euros pour en récupérer quelques centaines en retour.

N'oubliez pas de nous faire suivre vos échanges avec GFI

Loi Travail

Lors de la manifestation du 14 juin, nous étions une vingtaine de salariés de Gfi à l'appel de Solidaires Informatique et SUD Gfi, à manifester pour la retraits de la loi travail.

Nous ne baissons pas les bras et de nouvelles actions pour le maintien de nos droits sont prévues pour la rentrée en septembre.



Déménagement à Lyon

"C'est mieux donc c'est bien" nous dit la Direction

Les Salariés de Gfi IP et Gfi Informatique, s'installent depuis fin juillet dans leurs nouveaux locaux, avec des bureaux neufs, dans le bâtiment O Saône, situé près de Perrache.

La plupart ne regretteront pas de quitter Charbonnières, le Britannica, ou le Danica. Les CHSCT et CE de Gfi Informatique et Gfi IP, ont participé à de nombreuses réunions avec la direction et ainsi ont pu faire améliorer les conditions de travail des salariés, La direction ayant tenu compte de certaines remarques des élus. Mais cela a été jugé insuffisant par certaines instances.

En effet depuis quelques temps, la Direction a choisi de ne plus prendre en compte les recommandations des organismes comme la CARSAT ou des préconisations de l'INRS. Les salariés s'installeront donc dans des bureaux avec 4 à 5 m² par poste de travail au lieu de 10 m² préconisés, les Open Space seront ouverts sur le couloir entraînant gêne et stress pour les salariés, avec des îlots de 6 bureaux. Les espaces de recul de certains sièges seront aussi bien insuffisants et certains salariés seront bloqués au fond des travées et îlots de 6 personnes.

Point positif, le fait de regrouper toutes les équipes, en un seul endroit, améliorera grandement la **communication entre les salariés et leurs élus** ! Ce qui n'est pas négligeable.

Mieux vous informer pour mieux vous défendre.

Malheureusement, avec ce changement de lieu de travail, certains managers en profitent pour réviser à la baisse les frais de déplacements dans vos nouveaux ordres de missions. Contacter vos élus locaux pour bien faire appliquer les règles chez Gfi.

Commission Egalité Professionnelle

Les assistantes encore oubliées !

Le 8 juin dernier, cette commission s'est réunie pour suivre l'application de l'accord égalité professionnelle de 2012-2015. Cet accord avait pour objet de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'UES Gfi. Au bout de 3 ans l'objectif n'a pas été atteint, loin s'en faut. Cependant, les femmes qui ont touché une amélioration de leur salaire ne font pas la fine bouche, au regard des évolutions salariales pratiquées chez Gfi. Devant ce constat d'échec, SUD GFI avait refusé de signer un nouvel accord identique, sans plus d'ambition. (Seule la CFE-CGC souhaitait signer ce nouvel accord.)

Le problème c'est que certaines catégories de salariées étaient pour l'année 2015 exclues de ce dispositif, pour des raisons purement **administratives** ! En effet, la direction n'a pas eu le temps de mettre en place le référentiel métier de certain-e-s salarié-e-s qui sont... et bien pas de chance : les administratifs, les commerciaux et les cadres supérieurs.

Les inégalités sont pourtant réelles pour ces salariées exerçant ces métiers, même si les commerciaux et cadres supérieurs ont des niveaux de salaire importants. Pour les administratifs en général et les assistantes en particulier, cet oubli inexcusable se double d'une autre difficulté : la comparaison avec les salaires des hommes est presque toujours impossible puisqu'il s'agit de métiers quasi-exclusivement féminins à Gfi. La conséquence en est malheureusement un métier dévalorisé et sous-payé. Leur niveau de salaire est en effet scandaleux aux regards de la charge de travail, du niveau de compétence requis, de la diversité des tâches à accomplir, de la pression subie émanant des managers, commerciaux et clients, des nombreuses sollicitations de salariés, ...

L'accord sur l'égalité professionnelle ne règle malheureusement pas ce problème. **SUD GFI revendique donc augmentation de salaire, formation et évolution pour les salariées de l'administratif.**

Espérons qu'elles garderont leur motivation intacte...



GFI PAU condamné aux prudhommes

En 2013, Gfi IP licenciat Eric, salarié de l'agence de Pau pour insuffisance professionnelle.

Les faits reprochés sont fermement contestés et SUD qui l'assiste depuis l'entretien préalable à licenciement décide de l'accompagner aux prudhommes pour dénoncer cette calomnie, qui au delà de mettre Eric dans une situation économique difficile, lui jette l'opprobre, dénigrant la qualité de son travail et son statut d'ingénieur expérimenté.

Après 2 ans de procédure, Eric a gagné son procès, retrouver son honneur et Gfi est condamné à lui verser des dommages et intérêts ainsi qu'à rembourser les indemnités chômage à Pôle Emploi.

Eric a été embauché par Gfi en 2011, il quittait pour cela son travail (mieux rémunéré), et déménageait avec sa famille dans le Béarn convaincu par le discours "humaniste" du manager et enthousiaste à l'idée de trouver un cadre de vie idéale. Il déchantera assez vite, les missions sur lesquels il est affecté ne correspondent pas à ses qualifications pourtant clairement indiquées sur son CV, le contexte est difficile et les méthodologies demandées ne font l'objet d'aucune formation. Eric s'acharne et parvient à accomplir ses missions. C'est ainsi que sa période d'essai prendra fin et que Gfi décide de l'embaucher définitivement.

Lors d'une seconde mission encore une fois en inéquation avec ses domaines de compétences, Gfi lui reproche de ne pas être à la hauteur de ses fonctions d'"Architecte". Mais encore une fois Gfi se trompe car Eric a été embauché comme administrateur système et bases de données comme l'atteste son CV et son contrat de travail. La défaillance ne provient donc pas du salarié mais de Gfi qui affecte des salariés sur des missions non adaptées au profil, les mettant en difficultés puis leur en faisant le reproche en cas de problèmes. Les témoignages à charge de certains collègues ne convaincront pas les juges qui retiennent :

- les qualifications d'embauches
- la validation des tests techniques que Gfi avait fait passer à Eric avec un expert Nantais avant son embauche
- les points forts relevés lors des EADP et bilan de fin de période d'essai

Ils estiment ainsi que **"GFI IP a mal estimé les compétences de (Eric) par rapport aux missions confiées"** et rappellent que **"fait preuve d'insuffisance professionnelle, le salarié qui n'exerce pas sa tâche dans des conditions qu'on est en droit d'attendre de lui"** et que **"l'incompétence allégué doit reposer sur des éléments concrets et les griefs formulés doivent être suffisamment pertinents"**.

Ce combat mené avec succès par Eric et SUD GFI prouve une nouvelle fois qu'il est possible et utile de se battre pour avoir des décisions justes et faire condamner Gfi.

Une décision utile nous l'espérons pour les salariés et les managers qui doivent comprendre leur responsabilité dans l'affectation des salariés sur les différentes missions que nous avons à accomplir tout au long de notre carrière. Bravo Eric !

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Marc AUBERTIN (DSC) 06 70 40 47 88
Henri BŒUF (Rhône-Alpes) 06 11 40 68 31
Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93
Laurent CALVET (GFI IP) 06 32 05 00 92
Eric CASSAGNAUD (Chronotime) 06 49 92 72 21
Geneviève DELJOUGLA (Sud-Ouest) 06 60 63 70 98
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Didier LASSISSI (IdF) 06 32 53 32 88
Laure NETZ (Méditerranée) 06 09 34 78 20
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36
Régis SCHAFFRAN (Nord) 06 52 06 49 98
Patrice SCHIFFLI (Est) 06 04 17 12 05
Alexis ZADOUNAÏSKY (Ouest) 06 75 24 70 09
Nadira ZEROUAL (IDF) 06 04 45 65 27



**[Téléchargez le](#)
cahier de
vacances de
nuit debout !**

**Bonnes
vacances à
tous !**